

**Avis CSRPN n°2018-07**

**AVIS DU CSRPN DE LA REUNION**

**Protocole de validation des données (volet faune) pour le SINP**

**REUNION PLENIERE DU 31 AOUT 2018**

Lieu : DEAL, Providence

Pétitionnaire : DEAL

**Contexte et objet de la demande :**

Le SINP, système d'information sur la nature et les paysages, est un dispositif mis en place en 2007 au niveau national qui trouve une déclinaison dans chaque région administrative à l'initiative des DEAL/DREAL, en co-pilotage avec les Régions si elles en émettent le souhait (ce qui n'est pas le cas à La Réunion à ce jour). Il vise à favoriser la mise en partage des données validées sur la biodiversité : faune, flore, champignons, habitats naturels, en milieux terrestres (dont eaux douces) et marins. Ses usages potentiels sont nombreux : actions de conservation de la biodiversité, études d'impact, recherche, sensibilisation...

Malgré son nom, le SINP n'est pas pour l'instant développé sur le thème des paysages, ni au niveau national, ni à l'échelle locale.

A La Réunion, le SINP s'est structuré petit à petit en partenariat avec le Parc national et les structures naturalistes locales, qui travaillaient déjà historiquement sur la connaissance naturaliste. L'année 2017 a permis l'entrée en phase opérationnelle avec 3 grandes étapes :

- la validation de la charte régionale du SINP fixant les règles d'échange de données, basées sur le donnant-donnant ;
- la mise en place d'une organisation basée sur des pôles thématiques ;
- le lancement de Borbonica, plate-forme de diffusion des données du SINP Réunion (co-administration DEAL et PNRun) ;

A ce jour, Borbonica permet d'accéder à 68 000 données. Un enjeu fort consiste désormais à dynamiser les échanges de données et leurs valorisations.

Pour cela, il est essentiel de **garantir la fiabilité des données**. C'est le rôle du protocole régional de validation. Ce protocole est soumis au CSRPN afin de valider cet ensemble de règles, destinées à s'assurer de la qualité des données, sur la forme comme sur le fond.

Pour rappel, le CSRPN a déjà émis plusieurs avis concernant le SINP :

- Octobre 2016 : Présentation de la méthode générale du SINP et validation des listes d'espèces de référence du SINP
- Juin 2017 : validation du référentiel de données sensibles sur les volets suivants : flore vasculaire, reptiles, amphibiens, oiseaux chiroptères, cétacés
- Octobre 2017 : validation du référentiel de données sensibles sur le volet suivant : insectes et arachnides

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA REUNION

**Remarques préalables :**

Le présent avis porte sur le protocole de validation des données d'observation de taxons du SINP de La Réunion. Il se base sur un rapport de synthèse de la DEAL intitulé « Protocole de validation des données du Système d'information sur la nature et les paysages de La Réunion (SINP 974) - Volet occurrences de taxons », version 0.7 datée du 17/08/2018 et documents annexes.

Les documents « source » du rapport précisent, entre autres, les notions de validation (processus d'expertises visant à renseigner sur la fiabilité de la donnée) et qualification (aptitude à répondre aux usages selon l'objectif visé). Il s'agit de démarches complexes, traitées différemment selon les bases de données (ex. Quadrige2, dans laquelle la qualification correspond à l'attribution d'un niveau de fiabilité de la donnée), qu'il faudrait rappeler en introduction pour éviter toute confusion sur les concepts couverts par la validation telle qu'utilisée dans ce rapport, en reprenant les éléments nationaux sur ce point.

Le tableau 1 précise utilement les différents volets appliqués. Il précise les deux types de validation :

- Validation de forme (doublons, conformité, cohérence)
- Validation de fond (validation scientifique)

La démarche présentée reprend grandement un protocole national standardisé, ce qui est essentiel dans ce type de démarche ; seuls quelques champs sont ajoutés. Comme précisé, le protocole est évolutif, et les données se voient attribuer le numéro de la version en cours au moment de la validation.

Sur cette base, le cadre général présentant la validation automatique sur la forme (doublons, conformité, cohérence) n'appelle pas de commentaire particulier, si ce n'est qu'il existe une trop grande incertitude sur la périodicité des mises à jour. Peut-être faudrait-il imposer au moins un bilan annuel, qui n'est pas précisé pour chaque pôle thématique. Ceci amène d'ailleurs à réfléchir à une optimisation de la procédure destinée à ne pas surcharger excessivement les têtes de réseaux impliquées.

La validation dite scientifique, a une phase automatique et une phase manuelle confiée aux têtes de réseau. Il faudrait cependant ajouter une possibilité d'intervention du CSRPN dans cette phase de validation de la donnée d'observation, comme suggéré dans la saisine de la CST de 2014<sup>1</sup> sur les données sensibles.

Les déclinaisons par pôle thématique, reprenant le cadre fixé, montrent pourtant une forte hétérogénéité sur le fond et la forme. Si des caractéristiques restent propres à un pôle thématique (notion de gîte ou habitat de ponte par exemple), la plupart peuvent être mutualisées (ex. habitat habituel, espèce commune...). Certains critères apparaissant dans le protocole pour certains pôles ne le sont pas dans d'autres alors qu'ils pourraient y être tout aussi pertinents : par exemple, pour les poissons/crustacés un filtre renvoie vers une validation manuelle pour les espèces difficiles à déterminer, comme cela pourrait être fait pour certains dauphins ou oiseaux.

---

<sup>1</sup> Coordination scientifique et technique Système d'Information sur la Nature et les Paysages Observatoire National de la Biodiversité. Saisine de la CST sur la définition de la notion de « Données sensibles» 22 novembre 2014

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA REUNION

Les logigrammes résumant les protocoles montrent facilement que pour une observation de même type, chaque groupe thématique développe sa propre démarche, allant du plus simple au plus complexe, avec un vocabulaire différent, pour traiter du même critère. Cela a conduit à créer 376 règles. On trouve par exemple « observation », « observation sans preuve », « observation avec preuve », « observation avec photo », « observation sans photo » qui peuvent se recouper.

De la même façon des statuts différents peuvent être attribués à un même résultat pour des pôles thématiques différents : par exemple, une observation d'espèce hors de son habitat habituel sera qualifiée de « douteuse » pour les reptiles et cétacés, et « non évaluée » pour les oiseaux et tortues (procédure automatique). L'ensemble des documents thématiques traduit plutôt les habitudes de travail des acteurs de chaque pôle, ce qui est certainement très efficace à court terme mais l'est probablement moins à long terme, avec le remplacement des acteurs, et qui ne correspond pas au principe d'un tel système de gestion de la donnée. Une harmonisation et un partage des approches seraient probablement utiles pour améliorer la performance et la pérennité de l'outil.

Pour les chiroptères la présentation est très sommaire. Il ne s'agit pas d'un logigramme conceptuel mais d'un extrait de la base (sans légende des codes), qui se base sur les espèces déjà observées. La lecture est difficile et le protocole ainsi présenté ne permet théoriquement pas la présence de nouvelles espèces (certes peu probables).

Pour d'autres fiches, des détails surprennent : pour les oiseaux, sans retour de preuve sous 10 jours le statut devient « douteux » ou deux statuts deviennent possibles sur la base de preuves convaincantes (« probable » ou « certain »), alors que la mention « certain » suffit.

Au final, le travail réalisé localement par tous ces acteurs est à saluer et permettra une grande avancée dans la diffusion de la connaissance. Il produit des protocoles opérationnels. Les améliorations suggérées dans cet avis ne doivent pas conduire à retarder la mise place de la démarche de validation de la donnée du SINP 974, mais restent à prendre en compte à court terme.

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA REUNION

**Avis final du CSRPN:**

**L'avis suivant est adopté par le CSRPN à l'unanimité :**

Concernant le protocole de validation, le CSRPN valide la méthode proposée pour la validation scientifique des données avec comme recommandation :

- d'organiser un GT d'harmonisation des procédures entre les différents groupes taxonomiques (notamment en ce qui concerne la validation automatique)
- de prévoir une transmission d'un bilan annuel au CSRPN (plutôt que tous les deux ans) pour faire évoluer le fonctionnement en cas de problème (lié à l'évolution taxonomique)

Fait à Saint Denis, le 28 septembre 2018

Le Président du CSRPN

Roland TROADEC

